Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le

ID: 003-210301271-20220307-DEL2022140312-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON

Délibération n°12/2022

Nomenclature ACTE: 7.5 Subventions

L'an deux mil vingt-deux, le 7 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

<u>Etaient présents</u>: Stéphanie CUSIN-PANIT, Nicole BUVIN, Yolande PASQUET, Nicolas CHEVALLIER, Philippe PERCHE, Damien LESPINASSE, Christian FOURNET, Emilie BERGONHE, Cheyenne GREAULT et Josette DOURBIAS.

NOMBRE DE MEMBRES		
En		Nb de
exerci	Présents	suffrages
ce		exprimés
15	10	15
		Pour : 15
		Contre: 0
		Abstention:
		0

Date de la convocation : 1^{er} mars 2022

Date d'affichage:

Pouvoirs:

Olivier PERRIER à Stéphanie CUSIN-PANIT, André EMMENDOERFFER à Stéphanie CUSIN-PANIT, Aurélie GILBERT à Emilie BERGONHE, Gilles JACQUET à Cheyenne GREAULT, Denis BONNEAU à Josette DOURBIAS

Secrétaire de séance: Cheyenne GREAULT

.

SUBVENTION A LA MAISON FAMILIALE RURALE DE LIMOISE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

Madame le Maire présente à l'assemblée une demande de participation de la Maison Familiale Rurale de Limoise au titre d'une subvention d'aide à la scolarité pour un élève domicilié à Hérisson.

Elle informe les élus qu'une subvention de 50,00 € avait été versée en 2018 pour un autre élève de la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la somme de 50,00 € pour 2022.

Pour extrait certifié conforme, Hérisson, le 9 mars 2022 Le Maire,

S. CUSIN-PANIT